



**Fonds régions et ruralité  
Volet 2- Soutien à la compétence de  
développement local et régional des MRC**

**Priorités d'intervention  
2021-2022**



## **Mise en contexte**

Les MRC ont compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire. Le Fonds régions et ruralité- Volet 2 est créé afin de supporter les MRC dans le développement de leur territoire.

## **Priorités d'intervention**

Conformément aux articles 18 et 26 de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité / Volet 2- Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, la MRC de Coaticook a ciblé les priorités d'intervention sur lesquelles elle souhaite se concentrer en 2020-2021, au regard des enjeux qui sont importants pour l'ensemble du territoire de la MRC. À cet égard, l'article 26 de l'entente énumère les mesures que la MRC peut mettre en place en affectant le FDT. Les mesures porteront notamment sur les objets suivants :

- a) La réalisation de mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC;
  - i. Poursuivre le soutien proactif et innovant de tout projet en lien avec la gestion de l'eau et la protection de l'environnement.
- b) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle (dans les domaines social, culturel, touristique, environnemental);
  - i. Offrir une expertise en développement de loisir aux municipalités et soutenir le développement de l'organisme Acti-Sport;
  - ii. Avec les municipalités locales, assurer le développement culturel de la MRC de Coaticook;
- c) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
  - i. Fournir une expertise technique et un accompagnement aux entreprises, que ce soit dans les secteurs industriel, commercial, agricole, agroalimentaire, touristique, etc.;
  - ii. Soutenir les initiatives qui visent à soutenir le démarrage, la relève et la formation des entrepreneurs du secteur agricole et agroalimentaire;
  - iii. Offrir un soutien financier par des programmes spécifiques aux nouveaux entrepreneurs et aux entreprises ayant des projets en numérisation, économie circulaire, en automatisation ou ayant des projets dans le créneau de développement de la MRC soit le bioalimentaire ;
- d) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, touristique, sentiers cyclables, transport collectif;
  - i. Réaliser des écocentres occasionnels sur le territoire de la MRC et évaluer la faisabilité d'un écocentre permanent sur le territoire;

- ii. Consolider le sentiment d'appartenance par l'apprentissage des réalités territoriales de la MRC aux élèves du primaire;
  - iii. Offrir un soutien financier à tout organisme à but non lucratif, municipalités ou coopératives de solidarité pour soutenir des projets structurants à l'échelle locale, territoriale ou régionale et ayant des impacts concrets pour le territoire de la MRC de Coaticook;
  - iv. Organisation d'une fête régionale de la famille afin de mobiliser et dynamiser les jeunes familles du territoire;
  - v. Soutien à la mise en place et à la consolidation d'une offre régionale de loisirs;
  - vi. Soutenir deux projets structurants visant certaines clientèles vivant des difficultés avec un travailleur de rue et un travailleur de rang;
  - vii. Soutien d'initiatives culturelles et de loisir structurant pour la MRC;
  - viii. Soutenir financièrement la promotion touristique de la région.
- e) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- i. À travers une entente sectorielle avec le MAPAQ, soutenir la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole dans la MRC de Coaticook (Estrie);
  - ii. À travers un partenariat avec le CALQ, soutenir les artistes et les organismes de la MRC de Coaticook afin qu'ils puissent accéder à un financement pour le développement de leurs projets artistiques
- f) Le soutien au développement rural, dans le territoire de la MRC, soit les 12 municipalités.
- i. Soutenir le développement, l'animation et de la promotion des activités des communautés locales de la MRC de Coaticook.

